



6, Avenue NAPOLEON III
20110 PROPRIANO
☎ 04.95.76.00.44
📠 04.95.76.20.60
Secrétariat du Maire

Propriano, le 13 février 2026

ARRETE N° 2026-004

- Le Maire de la Commune de Propriano ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2213-1, L.2213-2 et L.2213-3 ;
- Vu le Code de la route, article R.37-1 ;
- Vu le Code Pénal, et notamment son article R.610-5 ;
- Vu le règlement général de circulation de la Commune de Propriano ;
- Vu la demande de la SARL Valinco Construction représentée par Mr RIBEIRO Celestino sise : Lieu-dit Santa Giulia 20110 VIGGIANELLO pour le stationnement d'un camion nacelle pour une intervention rapide en façade d'un immeuble sis 5 Place Clémenceau 20110 PROPRIANO.

ARRETE

- Article 1er : En raison du stationnement d'un camion nacelle pour une intervention rapide en façade d'un immeuble sis : 5 Place Clémenceau PROPRIANO, la circulation sera interdite le mercredi 18 février 2026 de 13h00 à 16h00 rue du 9 septembre – de l'hôtel Neptune à l'intersection entre la voie de sortie du parking du Port de plaisance et l'avenue Napoleon III ainsi que l'accès à la rue du 9 septembre par la descente de la Miséricorde – Accès Nord au centre-ville par le parking du Port de Plaisance.

- Article 2 : La SARL Valinco Construction représentée par Mr RIBEIRO Célestino devra régler la circulation durant la durée de l'opération notamment au niveau de l'accès au Parking Bassin Est du Port de Plaisance (avant l'hôtel Neptune) et au niveau de la descente de la miséricorde.

Les différents panneaux de signalisation seront posés par ladite Entreprise.

La Commune décline toute responsabilité en cas d'accident ou d'incident pour lesdits travaux.

- Article 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.

- Article 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié en la forme accoutumé.

Fait à Propriano, le 13 février 2026

Le Maire



Paul-Marie BARTOLI